Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS Conception des processus de réalisation de produits (CPRP)

Session 2026 • Code sujet : **26-BTS-CPRP-E6** • Durée : **30 minutes** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d’une situation de travail et obligations de sécurité (3 questions) **Page 3**

2. Diagnostic managérial et organisation du suivi de réalisation (3 questions) **Page 6**

3. Analyse économique et suivi des résultats (3 questions) **Page 9**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://btscprp.fr/assets/annales/bts-cprp/E6.2 - Gestion et suivi de réalisation en entreprise/2026/BTS CPRP - E 6.2 - Gestion et suivi de réalisation en entreprise - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique d’une situation de travail et obligations de sécurité

Lors de l’usinage de supports, un opérateur signale qu’un protecteur de machine ne reste pas fermé et la production est interrompue. Le candidat analyse la demande de reprise après un simple contrôle visuel, sans consignation ni intervention de la maintenance, au regard des documents de suivi et des règles juridiques fournies.

Qualification des faits et problème de droit

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit auquel l’entreprise doit répondre.

Qualification des faits : le protecteur qui ne reste pas fermé constitue un défaut de sécurité et un risque professionnel pendant l’usinage. L’opérateur l’a signalé et la production a été arrêtée ; aucun accident n’est survenu. Le responsable envisage pourtant une reprise après un simple contrôle visuel, sans intervention de maintenance ni consignation de l’événement. Cela révèle un écart dans le traitement du risque et la traçabilité.

Problème de droit : l’employeur peut-il autoriser la reprise sans avoir fait traiter le défaut et vérifié la sécurité de la machine ?

DR 1 complété : qualification et problème de droit

Élément à analyser	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	Risque : protecteur défectueux
Problème de droit	Reprise sûre après traitement ?
Règle de droit applicable	
Solution motivée pour la situation	
Force interne 1 et fait justificatif	
Force interne 2 et fait justificatif	
Faiblesse interne 1 et fait justificatif	
Faiblesse interne 2 et fait justificatif	
Marge sur coûts variables	
Taux de marge sur coûts variables	
Seuil de rentabilité en chiffre d’affaires	
Indicateur de suivi proposé et décision associée	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le protecteur défectueux crée un risque professionnel. La reprise ne peut être autorisée avant traitement du défaut et vérification de la sécurité.

Règles de droit applicables

Question 1.2. Présentez les règles de droit applicables à partir des extraits du Code du travail et de l’arrêt reproduits au DT 2. Distinguez l’obligation de prévention de l’employeur des mesures concrètes à prendre dans la situation décrite.

L’article L. 4121-1 impose à l’employeur de protéger la santé physique et mentale des travailleurs par des actions de prévention, d’information et de formation, ainsi que par une organisation et des moyens adaptés. L’article L. 4121-2 demande notamment d’éviter les risques, de les combattre à la source et de donner des consignes

appropriées. L'arrêt de la Cour de cassation du 25 novembre 2015 rappelle que l'appréciation porte sur les mesures effectivement prises.

Dans ce cas, les mesures concrètes sont :

- maintenir la machine à l'arrêt et la sécuriser selon la procédure de l'entreprise ;
- informer le responsable, faire traiter le défaut par la maintenance et vérifier le protecteur avant remise en service.

DR 1 complété : règle de droit applicable

Élément à analyser	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	
Règle de droit applicable	L. 4121-1/-2 : prévention effective
Solution motivée pour la situation	
Force interne 1 et fait justificatif	
Force interne 2 et fait justificatif	
Faiblesse interne 1 et fait justificatif	
Faiblesse interne 2 et fait justificatif	
Marge sur coûts variables	
Taux de marge sur coûts variables	
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	
Indicateur de suivi proposé et décision associée	

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'employeur doit prévenir le risque par des mesures effectives. Ici, arrêt, sécurisation, traitement du défaut et vérification précèdent la reprise.

Syllogisme juridique et solution

Question 1.3. Résolvez la situation par un syllogisme juridique complet : qualification des faits, problème de droit, règle applicable et solution motivée. Précisez les décisions à prendre avant la reprise de la production et les éléments à tracer.

1. **Faits :** le protecteur ne reste pas fermé ; ce défaut expose les opérateurs à un risque, même si aucun accident n'a eu lieu.
2. **Problème :** la machine peut-elle redémarrer après un simple contrôle visuel, sans maintenance ni traçabilité ?
3. **Règle :** selon les articles L. 4121-1 et L. 4121-2, l'employeur doit prévenir les risques, les combattre à la source et prendre des mesures adaptées. La jurisprudence apprécie les mesures réellement mises en œuvre.
4. **Solution :** refuser la reprise, maintenir la machine à l'arrêt, la sécuriser, prévenir le responsable et faire intervenir la maintenance. Après traitement, vérifier le fonctionnement du protecteur avant d'autoriser le redémarrage. Tracer le signalement, l'arrêt, l'intervention, les contrôles et la décision de remise en service.

DR 1 complété : solution motivée

Élément à analyser	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	
Règle de droit applicable	
Solution motivée pour la situation	Arrêt, maintenance, contrôle, traçabilité
Force interne 1 et fait justificatif	
Force interne 2 et fait justificatif	
Faiblesse interne 1 et fait justificatif	
Faiblesse interne 2 et fait justificatif	
Marge sur coûts variables	
Taux de marge sur coûts variables	
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	
Indicateur de suivi proposé et décision associée	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Maintenir la machine arrêtée et sécurisée, faire traiter puis vérifier le protecteur. Tracer le signalement, l'intervention, les contrôles et l'autorisation de reprise.

2. Diagnostic managérial et organisation du suivi de réalisation

La direction souhaite réduire les retards de livraison des petites séries tout en maintenant les exigences de qualité et de sécurité. À partir du tableau PESTEL, des données de réalisation et de sa situation professionnelle, le candidat établit un diagnostic puis propose des actions mesurables.

Diagnostic externe PESTEL

Question 2.1. Présentez un diagnostic externe de la situation à l'aide des éléments PESTEL du tableau, puis identifiez au moins deux opportunités et deux menaces ayant une incidence sur la réalisation.

Dimension PESTEL	Conséquence possible pour la réalisation
Politique et réglementation	Traçabilité et sécurité renforcées dans la chaîne aéronautique
Économique	Retards et arrêts de production coûteux
Socioculturel	Compétences et transmission des consignes déterminantes
Technologique	Suivi numérique facilitant le pilotage des ordres
Environnemental	Moins de rebuts et meilleure maîtrise des consommations
Légal	Prévention des risques et traçabilité à assurer

Le suivi numérique et les machines à commande numérique offrent une possibilité de pilotage plus réactif. La réduction des rebuts et le développement des compétences sont aussi des opportunités. À l'inverse, les arrêts et retards coûtent cher, les exigences de conformité sont élevées et une mauvaise transmission des consignes peut créer des défauts ou des risques. Ces facteurs influent directement sur les délais, la qualité et la continuité de production.

Conséquences PESTEL à reporter

Eléments du diagnostic PESTEL

Dimension	Éléments du contexte	Conséquence possible pour la réalisation
Politique et réglementation	Exigences renforcées de traçabilité et de sécurité dans la chaîne aéronautique	Traçabilité renforcée
Économique	Coût élevé des retards et des arrêts de production	Retards coûteux
Socioculturel	Compétences opérateurs et transmission des consignes entre équipes	Consignes à transmettre
Technologique	Machines à commande numérique et suivi numérique des ordres de fabrication	Suivi plus réactif
Environnemental	Réduction des rebuts et maîtrise des consommations de matière et d'énergie	Moins de rebuts
Légal	Obligations de prévention des risques professionnels et de traçabilité	Prévention à tracer

✓ RÉPONSE À RETENIR

Opportunités : suivi numérique, compétences et réduction des rebuts. Menaces : retards coûteux, exigences de conformité et de sécurité, défauts de transmission des consignes.

Diagnostic interne

Question 2.2. À partir de la situation professionnelle présentée, identifiez deux forces et deux faiblesses internes concernant l'organisation, les moyens, les compétences ou le suivi de la réalisation. Justifiez chaque élément par un fait précis.

Les faits du DT 1 permettent d'établir les éléments internes suivants :

- **Force :** les quantités prévues et conformes sont relevées quotidiennement dans le suivi de production.
- **Force :** les 8 pièces non conformes sont isolées dans une zone identifiée.
- **Faiblesse :** au terme du jour 2, la production conforme présente un retard de 35 pièces sur le cumul prévu.
- **Faiblesse :** malgré l'alerte sur le protecteur, une reprise après simple contrôle visuel est envisagée sans intervention de maintenance ni traçabilité.

Ces faits montrent que le suivi et l'isolement des pièces sont organisés, mais que l'avancement et le traitement de l'alerte de sécurité nécessitent une action corrective.

Diagnostic interne à reporter sur DR1

Élément à analyser	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	
Règle de droit applicable	
Solution motivée pour la situation	
Force interne 1 et fait justificatif	 Suivi quotidien
Force interne 2 et fait justificatif	
Faiblesse interne 1 et fait justificatif	 8 NC isolées
Faiblesse interne 2 et fait justificatif	 Écart : -35 pièces
Marge sur coûts variables	
Taux de marge sur coûts variables	 Protecteur non traité ...
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	
Indicateur de suivi proposé et décision associée	

Document de travail du candidat.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Forces : suivi quotidien des quantités et isolement des non-conformes. Faiblesses : retard de 35 pièces au jour 2 et traitement insuffisant de l'alerte sécurité.

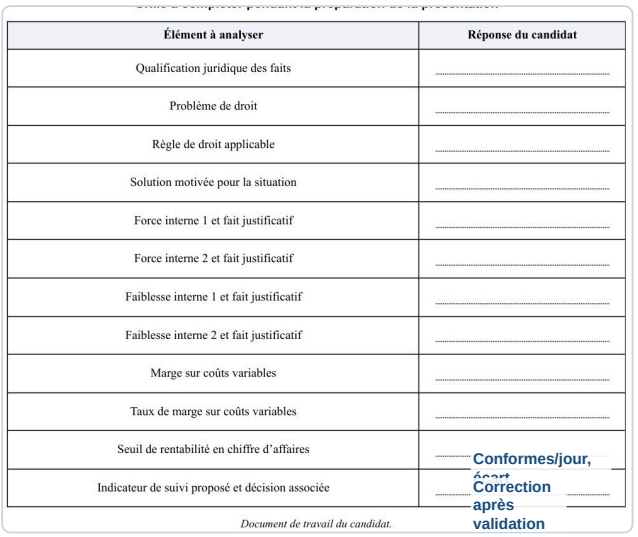
Préconisations d'amélioration

Question 2.3. Proposez deux actions managériales ou organisationnelles permettant d'améliorer le respect des délais sans dégrader la qualité ni la sécurité. Pour chaque action, indiquez un responsable, un indicateur de suivi et une échéance de vérification.

La revue quotidienne permet de repérer tôt un écart et d'adapter l'affectation des moyens, en ne comptant que les pièces conformes. Le suivi de la qualité reste associé au suivi des quantités. En parallèle, le défaut du protecteur doit être traité par la maintenance avant toute reprise. Le responsable de production vérifie l'avancement chaque jour ; le responsable maintenance vérifie le dispositif avant le redémarrage.

Action	Responsable	Indicateur	Échéance de vérification
Analyser les écarts et réaffecter les moyens disponibles	Responsable de production	Pièces conformes par jour, cible 120 ; écart au cumul et non-conformités	Fin de chaque journée
Réparer et contrôler le protecteur, puis tracer l'intervention	Responsable maintenance	Défaut levé et équipement autorisé à redémarrer	Avant toute reprise

Indicateur à reporter sur DR1



Élément à analyser	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	
Règle de droit applicable	
Solution motivée pour la situation	
Force interne 1 et fait justificatif	
Force interne 2 et fait justificatif	
Faiblesse interne 1 et fait justificatif	
Faiblesse interne 2 et fait justificatif	
Marge sur coûts variables	
Taux de marge sur coûts variables	
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	
Indicateur de suivi proposé et décision associée	

Document de travail du candidat.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Suivre chaque jour les pièces conformes et les écarts au plan. Traiter et valider le protecteur avant toute reprise.

3. Analyse économique et suivi des résultats

Le candidat exploite les données de gestion d'une activité de production, exprimées en euros hors taxes, dont le chiffre d'affaires, les charges variables et fixes et l'objectif de l'année suivante. Il calcule des indicateurs de rentabilité et propose un indicateur complémentaire de suivi pour aider à décider d'une action corrective.

Marge et résultat d'exploitation

Question 3.1. Calculez la marge sur coûts variables, le taux de marge sur coûts variables et le résultat d'exploitation. Vérifiez la cohérence du résultat obtenu avec le DT 3.

La marge sur coûts variables se calcule par différence entre le chiffre d'affaires et les charges variables : 1 320 000 - 726 000 = **594 000 €**. Le taux de MCV est donc 594 000 / 1 320 000 × 100 = **45 %**. Le résultat d'exploitation vaut 594 000 - 480 000 = **114 000 €**. Il correspond exactement au résultat avant impôt indiqué dans le DT 3. Ces indicateurs décrivent la marge disponible pour couvrir les charges fixes puis dégager le résultat.

DR1 complété : marge et taux de MCV

Élément à analyser	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	
Règle de droit applicable	
Solution motivée pour la situation	
Force interne 1 et fait justificatif	
Force interne 2 et fait justificatif	
Faiblesse interne 1 et fait justificatif	
Faiblesse interne 2 et fait justificatif	
Marge sur coûts variables	594 000 €
Taux de marge sur coûts variables	45 %
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	
Indicateur de suivi proposé et décision associée	

Document de travail du candidat.

✓ RÉPONSE À RETENIR

MCV : 594 000 € ; taux de MCV : 45 % ; résultat d'exploitation : 114 000 €, conforme au DT 3.

Seuil de rentabilité

Question 3.2. Calculez le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires à partir des données du DT 3. Indiquez la formule utilisée et interprétez le résultat au regard du chiffre d'affaires réalisé.

Le DT 3 donne la relation : seuil de rentabilité = charges fixes / taux de MCV. Le taux de MCV calculé est 45 %, soit 594 000 / 1 320 000. Le seuil vaut donc 480 000 / (594 000 / 1 320 000) = **1 066 666,67 € HT**. Le chiffre d'affaires réalisé de 1 320 000 € le dépasse de 253 333,33 €. L'activité a donc franchi son seuil de rentabilité et couvre ses charges fixes.

DR1 complété : seuil de rentabilité

Élément à analyser	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	
Règle de droit applicable	
Solution motivée pour la situation	
Force interne 1 et fait justificatif	
Force interne 2 et fait justificatif	
Faiblesse interne 1 et fait justificatif	
Faiblesse interne 2 et fait justificatif	
Marge sur coûts variables	
Taux de marge sur coûts variables	
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	1 066 666,67 € HT
Indicateur de suivi proposé et décision associée	

Document de travail du candidat.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil de rentabilité : 1 066 666,67 € HT. Le chiffre d'affaires réalisé le dépasse de 253 333,33 €.

Objectif d'activité et indicateur de suivi

Question 3.3. À partir de l'objectif de chiffre d'affaires de l'année suivante, calculez l'écart avec le seuil de rentabilité. Proposez un indicateur complémentaire de suivi de la réalisation et expliquez comment il aiderait le responsable à décider d'une action corrective.

L'écart entre l'objectif et le seuil de rentabilité est 1 400 000 - 1 066 666,67 = **333 333,33 €** : l'objectif est supérieur au seuil. Pour le pilotage opérationnel, suivre chaque jour le cumul de pièces conformes par rapport au cumul prévu. Au terme du jour 2, l'écart est déjà de 240 - 205 = **35 pièces de retard**. Le responsable peut alors analyser les arrêts et réaffecter les moyens ou les priorités, tout en maintenant les contrôles qualité et l'interdiction d'utiliser un équipement dangereux.

DR1 complété : indicateur de suivi

Élément à analyser	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	
Règle de droit applicable	
Solution motivée pour la situation	
Force interne 1 et fait justificatif	
Force interne 2 et fait justificatif	
Faiblesse interne 1 et fait justificatif	
Faiblesse interne 2 et fait justificatif	
Marge sur coûts variables	
Taux de marge sur coûts variables	
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	
Indicateur de suivi proposé et décision associée	Cumul conforme / prévu

Document de travail du candidat.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Écart objectif-seuil : 333 333,33 €. Suivre le cumul quotidien de pièces conformes par rapport au cumul prévu.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E6.2 du BTS CPRP, session 2026, code 26-BTS-CPRP-E6, dure 30 minutes et compte un coefficient 2. Elle s'appuie sur une situation de production de supports usinés chez Figeac Aéro et des données de cas. Elle évalue l'analyse juridique de la sécurité, le diagnostic et le suivi de réalisation, les calculs économiques et la proposition d'actions correctives.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Marge sur coûts variables = chiffre d'affaires - charges variables.
- Taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables / chiffre d'affaires.
- Résultat d'exploitation = marge sur coûts variables - charges fixes.
- Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires = charges fixes / taux de marge sur coûts variables.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour l'analyse juridique, distinguer qualification des faits, problème de droit, règle applicable et solution motivée.
- Ne pas reprendre un équipement présentant un défaut de sécurité avant son traitement selon la procédure de l'entreprise.
- Pour chaque calcul, présenter la formule, les étapes et les unités, puis vérifier la cohérence avec le DT 3.
- Pour chaque action proposée, préciser un responsable, un indicateur de suivi et une échéance de vérification.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité à partir des données du sujet ?

Calculez d'abord la marge sur coûts variables en soustrayant les charges variables du chiffre d'affaires, puis divisez-la par le chiffre d'affaires pour obtenir son taux. Le seuil de rentabilité est égal aux charges fixes divisées par ce taux.

Q : Que faire face au protecteur de machine défectueux ?

La machine ne doit pas être remise en service avant le traitement du défaut selon la procédure de l'entreprise. Il faut tracer l'événement, informer le responsable de production et faire vérifier l'équipement par les personnes compétentes.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et comment est-elle organisée ?

La présentation et l'entretien durent au total 30 minutes. Le candidat présente une situation de réalisation vécue en entreprise et l'analyse à l'aide des documents DT 1 à DT 3. Le barème indiqué totalise 20 points.

Q : Qu'attend-on des réponses et des propositions d'action ?

Les réponses doivent être justifiées et l'analyse juridique suivre le syllogisme demandé. Les préconisations doivent être applicables et associer à chaque action un responsable, un indicateur de suivi et une échéance de vérification.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btscprp.fr/assets/annales/bts-cprp/E6.2 - Gestion et suivi de réalisation en entreprise/2026/BTS CPRP - E6.2 - Gestion et suivi de réalisation en entreprise - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Conception des Processus de Réalisation de Produits : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.